

Jeunes majeurs et accueil familial

Le sort réservé aux jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance (ASE) a fait l'objet d'un avis adopté par le 13 juin 2018 par le Conseil économique social et environnemental (CESE), puis a donné lieu à une proposition de loi adoptée en commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale le 11 juillet 2018 (1). Les deux textes prévoient de renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs et de mettre fin aux « sorties sèches » de l'ASE, trop fréquentes dans un contexte d'économies budgétaires des conseils départementaux. Dans une réponse écrite publiée au *Journal officiel* de l'Assemblée nationale le 28 août 2018, Mme Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, indique sur ce sujet qu'« un défi essentiel s'attache aujourd'hui à la qualité de l'accueil familial ». Elle annonce sa volonté de lancer « une réflexion nationale sur le métier d'assistante familiale se fondant sur les résultats d'une étude d'ampleur », afin d'identifier « les freins au déploiement de ce mode de suppléance parentale et la façon de les lever ». Selon Mme Buzyn, « cette connaissance est essentielle pour le maintien et l'adaptation de ce mode de prise en charge à l'ensemble des publics, y compris les jeunes futurs adultes ».

(1) En dernier lieu, *L'assmat*, septembre 2018, n° 171, p. 41.